

En dépit de 27 abstentions, l'Assemblée générale a approuvé la résolution 1838, où elle recommandait au Conseil économique et social d'intensifier ses études et recherches sur les rapports qui existent entre l'accroissement démographique et le développement économique et social, et où elle sanctionnait l'avis de la Commission de la population selon lequel l'ONU devait encourager et aider les gouvernements à étudier les aspects démographiques des questions de développement. Le Canada a voté pour cette résolution. D'autre part, l'Assemblée ne l'a pas adoptée sans avoir supprimé auparavant un passage du texte de la Deuxième Commission aux termes duquel l'ONU eût accordé une assistance technique aux pays la demandant pour des projets relatifs à des problèmes démographiques.

Dans deux résolutions approuvées à l'unanimité, il a été fait état des rapports qui existent entre le développement économique d'une part et la réforme agraire et la conservation des richesses naturelles, de l'autre. Dans la première (1828), l'Assemblée générale recommandait aux États membres de collaborer avec le secrétaire général, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et les autres institutions spécialisées en vue de rassembler les données nécessaires pour préparer le quatrième rapport de l'ONU sur la réforme agraire. Dans l'autre (1831), elle attirait l'attention des membres sur la nécessité de préserver, restaurer, enrichir et utiliser rationnellement les richesses naturelles et en accroître la productivité.

Les risques d'inflation dans les pays en voie de développement économique ont été signalés dans une résolution (1830), adoptée à l'unanimité. L'Assemblée y invitait le secrétaire général à établir une étude sur les rapports entre le développement économique et l'inflation.

### *Conséquences économiques et sociales du désarmement*

La question des conséquences économiques et sociales du désarmement est de celles que la Commission a considérées comme importantes. Un groupe consultatif des Nations Unies avait établi sur ce sujet un rapport selon lequel des mesures nationales et internationales appropriées pourraient résoudre toutes les difficultés de la période de transition. La Commission puis l'Assemblée générale ont adopté à l'unanimité une déclaration (résolution 1837) où l'Union soviétique et les États-Unis se ralliaient à cette conclusion. L'Assemblée y faisait sienne la demande du Conseil économique et social que les membres entreprennent toutes études utiles afin de mettre au point les renseignements, les plans et les mesures propres à permettre les adaptations d'ordre économique et social qui seraient requises dans l'éventualité du désarmement, compte tenu des besoins impératifs des pays en voie de développement. Enfin, elle priait ces pays d'établir des projets judicieux et des plans de développement bien intégrés d'un caractère régional et national, dont l'exécution pourrait être accélérée dès l'instant où des ressources seraient libérées du fait du désarmement.